

## LES 12 MESURES RETENUES SUITE À LA CONSULTATION

- # 15 Donner la priorité aux mobilités actives (marche, vélo) dans l'espace public
- # 07 Proposer une alimentation biologique, moins carnée, locale et équitable dans la restauration collective
- # 05 Appuyer la structuration de filières paysannes, bio et locales, rémunératrices pour les agriculteurs et agricultrices
- # 14 Renforcer l'offre, l'accès et l'attractivité de transports en commun sur le territoire
- # 03 Mener une politique de sobriété, d'efficacité énergétique et d'alimentation à 100% en énergie renouvelable et locale des bâtiments, véhicules communaux et éclairage public
- # 08 Préserver et développer les trames vertes (couvert végétal), bleues (cycles de l'eau), brunes (sol) et noires (éclairage) pour redonner sa place au vivant sur le territoire
- # 10 Protéger la ressource en eau, en assurer une meilleure qualité et un accès garanti à toutes et tous, en la considérant comme un bien commun
- # 19 Mettre en place une tarification incitative à la réduction et au tri des déchets pour tous les acteurs de la commune
- # 29 Créer une commission extra-municipale du temps long pour représenter les intérêts de la nature et des générations futures, et s'assurer de l'adéquation des grands projets des communes et de leurs groupements avec les enjeux écologiques, sociaux, climatiques de moyen et long terme
- # 09 Mettre fin au développement de grandes surfaces commerciales sur le territoire
- # 12 Soutenir les rénovations à haute efficacité énergétique en accompagnant en particulier les ménages en situation de précarité énergétique
- # 11 Mettre en œuvre une démarche territoire à énergie positive ou plan climat citoyenne ambitieuse, en réduisant au maximum les consommations d'énergie et en développant la production et la consommation d'énergie renouvelable notamment citoyenne

## LES 3 PRINCIPES

### # Principe A : Sensibilisation et formation à la transition

Impulser et soutenir des actions de sensibilisation et de formation sur la transition auprès de différents publics : élu·es, agent·es territoriaux, jeunes, habitant·es, acteurs économiques, etc.

### # Principe B : Co-construction des politiques locales

Engager un processus de construction collective des politiques locales, en associant élu·es, citoyen·nes, agent·es et représentant·es des acteurs locaux, notamment pour la mise en œuvre et le suivi des engagements du Pacte pour la Transition.

### # Principe C : Intégration des impacts à long terme et de l'urgence climatique et sociale

Pour répondre à l'urgence climatique et sociale, intégrer des critères environnementaux et sociaux, ainsi que les impacts à long terme décisifs dans les arbitrages des projets locaux et dans l'organisation de la commune et ses groupements.

## PROCHAINE ÉTAPE

➡ Présentation des mesures aux candidats et demande d'engagement à les porter

➡ Contacts pour les RDV : Alain (06.72.00.15.87) et Véronique (06.85.68.08.74)